



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 5-2017 - Séance du 3 avril 2017 - Orale

Commune de St-Légier-La Chiésaz - RC 734-C-P, RC 742-B-P, RC 743-B-P et diverses routes communales - Etude d'assainissement du bruit routier

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

L'étude d'assainissement du bruit routier, réalisée par le bureau ECOSCAN SA, a été validée par notre commune le 8 août 2016 et préavisée favorablement par les services et directions générales de l'Etat de Vaud suivants :

- le Service du développement territorial - SDT ;
- la Direction générale de l'environnement - DGE anciennement SEVEN ;
- la Direction générale de la mobilité et des routes DGMR anciennement Service des routes SR.

En respect avec le règlement vaudois d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), le Conseil d'Etat a approuvé l'étude le 14 décembre 2016.

Deux types de mesures de protection ont été retenus par l'étude, soit un revêtement phono-absorbant ainsi que des aménagements de modération de vitesse. Ces mesures permettront de baisser les nuisances sonores au droit des bâtiments des riverains des routes cantonales précitées.

Cette étude terminée, le résultat sera mis à l'enquête publique au mois de mai 2017 et fera l'objet d'une présentation aux propriétaires directement concernés et avisés personnellement, le jeudi 18 mai 2017. S'en suivra un préavis au conseil communal pour le remplacement des fenêtres d'un certain nombre de bâtiments situés le long des axes en question, à savoir :

- route d'Hauteville ;
- route de Châtel-St-Denis.

Nous vous remercions de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 3 avril 2017  
M. Dominique Epp, municipal délégué  
Bureau du conseil communal